



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.17  
5 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session (Deuxième partie)  
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 16. Développement économique de l'Europe

1. À sa 24e séance, le 18 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 16 intitulé "Développement économique de l'Europe" du projet à moyen terme pour la période 1998-2001.

Discussion

2. De nombreuses délégations ont appuyé ce programme. Certaines délégations se sont félicitées du processus d'examen actuellement en cours à la Commission économique pour l'Europe (CEE), soulignant que le plan à moyen terme devrait être révisé en fonction des résultats de cet examen. Elles étaient favorables à la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Certaines délégations ont estimé qu'il fallait veiller à ce que le programme soit axé sur les domaines dans lesquels la CEE a des connaissances spécialisées et un avantage comparatif net et éviter les doubles emplois avec d'autres organisations européennes ou d'autres organes du système des Nations Unies. Certaines délégations ont souligné que la CEE devrait continuer à avoir une mission purement économique.

3. Plusieurs délégations ont estimé que le sous-programme concernant l'environnement aurait du être plus précis et aborder des problèmes relatifs à la pollution du Danube et de son delta et aux risques de pollution dus aux centrales nucléaires.

4. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du travail de la CEE dans des domaines tels que l'industrie et la technologie, le commerce international et les établissements humains ainsi que de la coopération régionale et sous-régionale, notamment dans la zone de la mer Noire. D'autres délégations ont fait observer que seuls les transports, les statistiques et la facilitation du commerce devraient rester des domaines prioritaires et qu'il fallait arrêter les travaux dans des domaines non prioritaires.

5. Une délégation a noté avec préoccupation que le projet de plan à moyen terme rendait mal compte du travail de définition des priorités entrepris par la CEE et que le travail d'analyse de la CEE faisait double emploi avec celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

#### Conclusions et recommandations

6. Le Comité constate que dans le projet de plan à moyen terme, les priorités de la CEE concernent les transports, l'environnement, les statistiques, l'analyse économique et la facilitation du commerce.

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 16 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, avec les modifications ci-après, compte tenu des résultats du processus de restructuration interne actuellement en cours à la CEE :

a) Alinéa a) du paragraphe 16 : Remplacer l'alinéa par le texte suivant :

"Définir les orientations générales pour la région de la CEE notamment en favorisant les processus de coopération; en étendant à toute la région de la CEE les examens nationaux des résultats obtenus en matière d'environnement; et en faisant rapport sur l'évolution du droit international de l'environnement, compte tenu notamment des besoins prioritaires des pays à économie en transition";

b) Alinéa b) du paragraphe 16.6 : Supprimer les mots "adopter une stratégie dans ce domaine et";

c) Alinéa d) du paragraphe 16.6 : Remplacer les mots "élaborer une législation internationale" par les mots "faciliter l'élaboration d'une législation internationale";

d) Alinéa e) du paragraphe 16.6 :

i) À la fin de l'alinéa, remplacer les mots "d'échanger la technologie et de mobiliser davantage de ressources" par les mots "d'échanger les connaissances spécialisées et de mobiliser davantage de ressources pour l'application de la législation régionale sur l'environnement";

ii) Remplacer les mots "pays en transition" par les mots "pays à économie en transition";

e) Paragraphe 16.9 : Remplacer la troisième phrase par la suivante : "Pour ce faire, le troisième objectif consiste à poursuivre les activités convenues lors de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement de 1996 et à aider à élaborer d'autres mesures pour faire face à ce défi";

f) Alinéa a) du paragraphe 16.13 : À la fin de l'alinéa, ajouter la phrase suivante : "Des connaissances spécialisées dans ce domaine seront mises à la disposition des pays à économie en transition, sur leur demande";

g) Paragraphe 16.14 : Dans la première phrase, remplacer les mots "les gouvernements des États membres" par "les gouvernements de certains États membres";

h) Paragraphe 16.23 : Dans la première phrase, remplacer le mot "adopter" par le mot "élaborer".

-----